

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314284-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2022

Affiché le 21 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Max-André PICK, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Désignations de représentants au sein d'instances et d'organismes extérieurs

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ci-jointe ;
 - de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2 ci-jointe ;
 - de constater, conformément au tableau ci-joint en annexe 2, un accord sur les candidatures effectuées pour les désignations des secondes personnalités qualifiées.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 20.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Madame BECUE) et Monsieur Olivier CAREMELLE (porteur du pouvoir de Monsieur BARTHOLOMEUS), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 20.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	19
Absents sans procuration :	17
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	65
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
CRPA-Commission régionale du patrimoine et de l'architecture Hauts-de-France	2ème section "projets architecturaux et travaux sur immeubles"	Représentant du Conseil Départemental 1 Suppléant	Représentant du Conseil Départemental Suppléant <u>Sylvie CLERC</u>	LEBLANC Nicolas
SDIS 59-Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 22 Titulaires	Représentants du Conseil Départemental Titulaires HOUSSIN Jacques QUATREBOEUF Marie-Hélène CAUCHE Régis SIEGLER Nicolas DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice SEGUIN Sébastien COEVOET Barbara ARLABOSSE Martine LEBLANC Nicolas DEVOS Carole BELLEVAL Valentin PARMENTIER-LECOQ Charlotte SEELS Frédérique <u>SANDRA Marie</u> DELRUE Sylvie RENAUD Eric BOISSEAUX Anne-Sophie TONNERRE-DESMET Marie ROUSSELLE Marie-Paule BARTHOLOMEUS Grégory MARTIN Françoise LEFEBVRE Michel	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> ACHIBA Salim <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

<p>SDIS 59-Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord <i>(Suite)</i></p>	<p>Conseil d'administration</p>	<p>Représentants du Conseil Départemental 22 Suppléants</p>	<p>Suppléant LETARD Valérie DETAVERNIER Jean-Luc DEGALLAIX Laurent HIRAUX Mickaël ZOUGGAGH Karima VAN CAUWENBERGE Aude BECUE Doriane CHRISTOPHE Paul FAUCHILLE Marie-Laurence MASSE Elisabeth EVRARD Monique MONNET Luc SANCHEZ Caroline CATHELAIN Loïc BRICOUT Frédéric CLERC Sylvie LEDOUX Vincent VANPEENE Anne WAYMEL Philippe GOKEL Julien FERNANDEZ Isabelle GREAUME Michelle</p>	<p><i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> <u>SANCHEZ Caroline</u> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <u>CATHELAIN Loïc</u> <i>Reste inchangée</i> <u>VANPEENE Anne</u> <u>HIRAUX Mickaël</u> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i> <u>MASSE Elisabeth</u> <u>BECUE Doriane</u> <u>FAUCHILLE Marie-Laurence</u> <i>Reste inchangé</i> <u>BRICOUT Frédéric</u> <u>LEDOUX Vincent</u> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangée</i></p>
--	---------------------------------	--	--	---

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
CEREMA-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	Collège électoral comprenant le président de chaque département adhérent	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	SIEGLER Nicolas
CEREMA-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	Comité d'orientation territorial des Hauts-de-France	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	SIEGLER Nicolas
Groupement d'Intérêt Public « France enfance protégée »	Collège des représentants des départements et collectivités compétentes en matière de protection de l'enfance	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	TONNERRE-DESMET Marie

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
GRAVELINES-Collège Public Pierre et Marie Curie	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant Personnalité qualifiée 1 Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire Bertrand RINGOT Suppléant Isabelle FERNANDEZ Représentants du Département Titulaire Jean-Claude NOTEBAERT Suppléant <u>Hocine LAAZAOUI</u> Personnalité qualifiée Jean PINTE	Reste inchangé Reste inchangée Reste inchangé <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangé
LILLE-Collège Public Nina SIMONE	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MIKOLAJCZAK Anne Suppléant GUIZIOU Maël Représentants du Département Titulaire WILLIEZ Jérémy Suppléant 1 représentant à désigner 1^{ère} Personnalité qualifiée PINTO Sandrine	Reste inchangée Reste inchangé Reste inchangé <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangée

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
LILLE-Collège Public Paul VERLAINE	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire GUIZIOU Maël Suppléant MIKOLAJCZAK Anne Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner 1^{ère} Personnalité qualifiée HAMANA Thomas	Reste inchangé Reste inchangée <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangé
ROUBAIX - Collège Public Maxence Van der Meersch	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire CAILLIERIET Benjamin Suppléant FAHEM Soraya Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	Reste inchangé Reste inchangée <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Triolo	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MARTIN Françoise Suppléant MANIER Didier Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant MOENECLAY Grazziela	Reste inchangée Reste inchangé <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangée
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Simone de Beauvoir	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MANIER Didier Suppléant MARTIN Françoise Représentants du Département Titulaire Leila UYTTEBROECK Suppléant 1 représentant à désigner 1^{ère} Personnalité qualifiée BECHKER Rachid	Reste inchangé Reste inchangée Reste inchangée <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangé

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Arthur RIMBAUD	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MARTIN Françoise Suppléant MANIER Didier Représentants du Département Titulaire MOENECLAY Graziela Suppléant 1 représentant à désigner 1^{ère} Personnalité qualifiée LECLERCQ Robert	Reste inchangée Reste inchangé Reste inchangée <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangé

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Camille Claudel	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1^{ère} Personnalité qualifiée 2^{ème} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire MARTIN Françoise Suppléant MANIER Didier Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant DEDEKEN Mariam 1^{ère} Personnalité qualifiée MOKHTAR Ahmed 2^{ème} Personnalité qualifiée <u>Voir annexe 2 du rapport</u> <u>n° DAJAP/2022/480</u>	Reste inchangée Reste inchangé <u>1 représentant à désigner</u> Reste inchangée Reste inchangé

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEE**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Camille Claudel	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée 2^{ème} Personnalité qualifiée	1^{ère} Personnalité qualifiée MOKHTAR Ahmed 2^{ème} Personnalité qualifiée <i>1 personnalité qualifiée à désigner</i>	Reste inchangé <u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
TRITH SAINT LEGER - Collège public Paul Langevin	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée	1^{ère} Personnalité qualifiée DOCHE Marie-Claude	HONOREE Claudette
VALENCIENNES – Collège public Jean Baptiste Carpeaux	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée	1^{ère} Personnalité qualifiée LEROY Ghislain	CHARBONNEL Nawal
GRAND FORT PHILIPPE-Collège Public Jean Monnet	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée 2^{ème} Personnalité qualifiée	1^{ère} Personnalité qualifiée CANDAS Mathieu 2^{ème} Personnalité qualifiée <u>MARCHYLLIE Isabelle</u>	LEPRETRE MARCHYLLIE Isabelle <u>Fin de la désignation</u>

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

L'avis de la Commission Permanente du Conseil départemental ne lie pas le DASEN.

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Désignations de représentants au sein d'instances et d'organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes

- Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (C.R.P.A)

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture est un organisme de consultation en matière de création, de gestion, de suivi de servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Elle est composée de 3 sections : la première au titre de la « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier », la deuxième au titre des « projets architecturaux et travaux sur immeubles » et la troisième au titre de la « protection des objets mobiliers et travaux ».

Chaque section comprend un collège de membres titulaires d'un mandat électif national ou local.

Le mandat des sections susmentionnées étant arrivé à échéance, le Préfet de la Région Hauts-de-France sollicite la désignation, conformément au tableau repris en annexe 1, d'un représentant du Conseil départemental qui siégera au sein de la section « projets architecturaux et travaux sur immeubles », en qualité de suppléant.

- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS 59)

Monsieur Salim ACHIBA, Conseiller départemental, souhaite représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Il est également effectué à une modification dans l'ordre de désignation des suppléants.

A la lumière de ces éléments et des articles L.1424-24-1, L.1424-24-2, L.1424-26 et L.1424-27 du Code général des Collectivités territoriales, les modifications susmentionnées interviendront conformément au tableau figurant en annexe 1.

- Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences (Expertise et ingénierie territoriales, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral) ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite en France. Elle fait du CEREMA un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du CEREMA.

Dans la continuité de l'adhésion du Département au CEREMA et conformément au tableau repris en annexe 1, il convient de désigner un représentant du Président du Conseil départemental au sein des instances de gouvernance.

- Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « France enfance protégée »

Le GIP « France enfance protégée » rassemble le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED), l'Agence Française de l'Adoption (AFA), le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) et le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE).

Le GIP « France enfance protégée » assure directement des missions opérationnelles dans les domaines de l'adoption (nationale et internationale), l'accès aux origines personnelles, la prévention et la protection de l'enfance et contribue notamment à favoriser la construction d'une culture commune des institutions et professionnels de la protection de l'enfance.

Dans la continuité de la constitution du GIP et conformément au tableau repris en annexe 1, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Président du Conseil départemental afin d'assurer la représentation du Département.

- Les collèges publics

Dans la continuité du renouvellement de l'assemblée délibérante intervenue en juillet 2021, il convient de finaliser les désignations au sein du Conseil d'administration des collèges publics.

De plus, compte tenu du décès d'un représentant du Département, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

A ce titre, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de désigner les représentants du Département du Nord, conformément au tableau repris en annexe 1.

II - Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Considérant la démission de certaines personnalités qualifiées et à la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, il y a lieu de les renouveler.

Lorsque le conseil d'administration du collège ne comprend qu'une seule personnalité qualifiée :

- La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées :

- La première est désignée par le DASEN, sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas l'avis du Conseil départemental ;
- La seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2 et lorsque le conseil d'administration du collège ne comprend qu'une seule personnalité qualifiée, il est demandé à la Commission Permanente du Conseil départemental de rendre un avis sur les candidatures proposées par le DASEN.

Conformément au tableau repris en annexe 2 et lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées, il est demandé à la Commission Permanente du Conseil départemental de désigner la seconde personnalité.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2 ;
- de constater, conformément au tableau en annexe 2, un accord sur les candidatures effectuées pour les désignations des secondes personnalités qualifiées.

Christian POIRET
Président du Département du Nord